



## Conseil Communautaire du 05 Avril 2012 VILLEFRANCHE DE CONFLENT

### PROCES VERBAL

**Huguette TEULIERE** accueille les délégués communautaires pour un conseil communautaire axé sur le Budget Primitif 2012.

**Le Président** remercie Madame le Maire et son équipe municipale pour l'organisation de ce conseil. Le Conseil est essentiellement consacré aux finances puisque seront examinés les comptes administratifs de l'exercice 2011 et les budgets de l'exercice 2012.

**Le Président** indique qu'il a été destinataire de plusieurs procurations et procède à l'appel des présents.

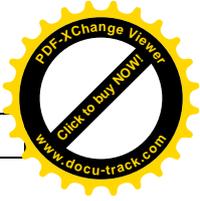
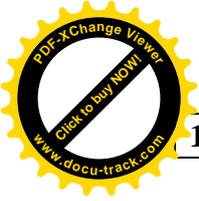
ASSISTAIENT A LA SEANCE : Aimé **BAGO**, Bernard **MALPAS**, Alexandre **MASSINES**, Juliette **CASES**, Jean Claude **PIQUEMAL**, Josette **PUJOL**, Charline **TRILLES**, Roger **SOLERE**, André **EGEA**, Stéphane **SALIES**, Serge **JUANCHICH**, Roland **LAPORTE**, Betty **LLOANSI**, Jacques **LLOANSI**, André **AMBRIGOT**, José **MONTESSINO**, Claude **ESCAPE**, Francis **GUERLIN**, Arlette **BIGORRE**, Yves **CHAULET**, Jacques **FARGE**, Serge **CANTIER**, Eric **NIVET**, Odile **GUINEL**, Maryse **CAMPS-MAURY**, Guy **CASSOLY**, Yves **LAVILLE**, Danielle **ROBERT**, Chantal **DUHAUELLE**, Huguette **BROCH**, Marie-Françoise **RAYNAUD**, Henri **SENTENAC**, Olivier **BETOIN**, Vincent **MIGNON**, Edwige **PARIS**, Jean-Louis **JALLAT**, Madeleine **DARNE**, Michel **FAURE**, Sauveur **CRISTOFOL**, Francis **SIDOS**, Jean **CASTEX**, Elisabeth **PREVOT**, Yves **DELCOR**, Bernard **LAMBERT**, Alain **VILA**, Anne-Marie **BRUN**, Inès **MARC**, Gilbert **COSTE**, Nathaniel **ZOBERMAN**, Jean-Claude **CHARLET**, Jean-Marie **PAYRE**, Louis **VILA**, Jean **MAURY**, Jean **PAGES**, Nicolas **CAMPS**, Fabienne **BARDON**, François **SALIES**, Jean-Marie **MAYDAT**, Serge **MANAUT**, Daniel **FABREGAT**, Bernard **LOUPIEN**, Annie **TORGUE**, François **LIOT**, Jean-Jacques **ROUCH**, Jean-Paul **SANGLA**, Jean-Claude **GOZE**, Huguette **TEULIERE**, Marie-Thérèse **BACO**.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Claire **SARDA-VERGES** donne procuration à Aimé **BAGO**, Pierre **BES** donne procuration à Charline **TRILLES**, Odette **SALVAT** donne procuration à José **JONTESSINO**, Bernadette **GRATIOLET** donne procuration à Jean **MAURY**, Gérard **RABAT** donne procuration Louis **VILA**, Claude **MARC** donne procuration à Nicolas **CAMPS**, Serge **DELION** donne procuration à François **LIOT**.

ABSENTS EXCUSES : Francis **MARTINEZ**, André **ARGILES**, Christian **FILLOLS**, Jean-Marc **MAJEAU**, Guy **BOBE**.

**Charline TRILLES** est désignée secrétaire de séance.

**Le Président** fait part du courrier qu'il a reçu de Gérard **RABAT** informant de sa démission des postes de Vice-Président, Président de la Commission des Finances et Président de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées devra élire son Président lors d'une nouvelle réunion et le Conseil Communautaire sera saisi pour les postes vacants de Vice Président et de Président de la commission des finances.



## 1 APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 02 Mars 2012

Les délégués ont été destinataires du procès-verbal de la séance du 02 Mars 2012 qui a eu lieu à TAURINYA.

**Le Président** demande si ce procès-verbal appelle des observations.

**Guy CASSOLY** indique que le procès-verbal relate fidèlement les débats mais souhaite apporter certaines précisions. Lors de ce Conseil, il a été dit que le Département s'était désengagé au niveau du SIST. Or, après vérification, rien n'a confirmé cette information dans la mesure où le SIST n'est plus le SIST mais le SIS puisqu'il n'a plus la compétence transport, et qu'il assume toujours comme il l'a fait auparavant à hauteur d'environ 90 % le financement des cantines scolaires. La participation des parents représente environ 10 %. Un autre point a été relevé, c'est un désengagement de l'Etat. Il est développé dans le texte du PV, les règles de droit actuel sur la réforme de la taxe professionnelle. Réforme résumée en deux points : une progression des dotations qui se substituent aux recettes fiscales et de la péréquation. Un tel résumé est orienté et omet parfaitement le fait que depuis la réforme permettant l'allègement de la Taxe Professionnelle aux entreprises, c'est l'impôt ménage qui est sollicité. Guy Cassoly que l'on vote la part de Taxe d'Habitation qui revenait au Département, on l'a subtilisée au Département, on l'encaisse pour ensuite la reverser dans une caisse de péréquation ou de compensation. Par contre, c'est nous qui votons la taxe et qui ne l'encaissons pas en totalité. C'est ce que les gens vont nous reprocher. Puis il y a eu plusieurs discussions entre autre sur le périscolaire et il s'attachera à dire ce qu'il a déjà dit, les inégalités qui persistent par rapport aux mercredis et aux petites vacances. Le compte-rendu devait être reçu en mairie dans les 8 jours qui suivent la séance, il pense que c'est une nécessité et c'est écrit dans le droit. Un point très important, le dossier du Conseil arrive vraiment très tard et ne permet pas aux délégués communautaires de s'en saisir et de l'expliquer au conseil municipal. Cela aussi, c'est la démocratie.

**Le Président** indique que l'usage depuis la création de la communauté de communes était de transmettre, le procès-verbal de la séance précédente à l'appui de la convocation et de la note de synthèse de la séance suivante.

C'est par ailleurs ce qui est fait pour le conseil municipal de Prades. Les séances du Conseil communautaire sont enregistrées, il faut que les services le dactylographient, ce n'est pas toujours forcément audible, cela prend un délai matériel.

C'est la première fois que cette observation est faite et que cela n'avait visiblement jamais gêné personne jusque là. Nous pouvons essayer de les envoyer plus vite, mais il faut penser aux agents chargés de l'établissement du procès verbal.

En ce qui concerne la transmission de documents avant les conseils communautaires, il y a un délai légal qui est respecté. Il faut le faire le plus vite possible mais une décision collégiale de méthodologie a été prise disant « que nous pouvions être soumises à l'ordre du jour du conseil communautaire que toutes les questions qui avaient été soumises aux commissions compétentes et au bureau » ce qui nécessairement prend du temps.

Dernier point, s'agissant de la séance budgétaire, elle est enfermée dans des délais légaux et elle doit être précédée en amont de la séance par laquelle est tenue un Débat d'Orientation Budgétaire. La séance précédente s'est tenue le 02 Mars à Taurinya et nous sommes le 05 avril. Les services mettent tout en œuvre afin que ces délais soient les plus courts possible afin que les conseillers communautaires puissent en prendre connaissance.



S'agissant du procès-verbal de la dernière séance et des points soulevés, personnellement, le Président ne souhaite pas ouvrir la moindre polémique. Concernant le SIST devenu SIS, tout ce qui a été constaté, et sous le contrôle de sa Présidente, c'est que jusqu'à une certaine période, la Communauté de Communes ne payait rien et maintenant doit payer 40.000 €.

**Arlette BIGORRE** confirme qu'il s'agit de 40.000 € et que cela résulte d'une clarification opérée par le Conseil Général. Ce qui relève des cantines du primaire, relève des communes. Le SIST de Prades avait la possibilité de reverser aux communes une subvention pour l'encadrement des enfants. Mais du moment où le Conseil Général a établi les règles de droit, la compétence des cantines étant communale, la subvention a été annulée pour les SIST. Par contre, Prades a continué à bénéficier de la subvention pour le collège.

Elle tient à préciser que cette subvention du Conseil Général pour la cantine du collège, qui est géré par le SIS, est de 200.000 € cette année. Les parents et les communes en bénéficient puisque le SIS augmente de 0,50 centimes par an la cotisation des parents, le tarif cantine étant de 43 € et la participation des communes est de 10,50 €. Si nous n'avions pas la subvention, la participation des parents et des communes seraient plus élevées.

**Le Président** précise que seront portées sur ce procès-verbal les observations de Guy CASSOLY.

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

## **2 FINANCES**

**Le Président** propose de procéder par nature de budget ou de compte, en commençant par le Budget Principal, puis le Budget Annexe Déchets et enfin le Budget Annexe Atelier Relais. Le Conseil statuera ensuite sur les attributions de subventions et les demandes qui ont été faites.

Le Conseil déterminera ensuite les tarifs pour les exercices 2012 et enfin les demandes de subventions à faire auprès de divers organismes.

Pour chacun des comptes, Le conseil votera le compte administratif, le compte de gestion de receveur percepteur, l'affectation du résultat si le compte administratif est voté, le Budget Primitif 2012 et enfin le vote des taux soit de la Contribution Economique Territoriale et des taxes ménages ou de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères selon la nature du budget.

La présentation des différents documents présentés en Conseil est annexée au présent PV.

### **2.1 – Budget Principal**

**Christian ALIU** rappelle que la Communauté de Communes perçoit, depuis la réforme de la fiscalité, un produit fiscal plus important qu'avant. Ce produit fiscal est en partie reversé au Fonds de Garantie ainsi que le reversement au niveau des communes au niveau du calcul effectué lors du transfert des charges.

#### **2.1.1 – Vote du Compte de Gestion de Monsieur le Percepteur**

**Christian ALIU** présente le compte de gestion.

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**A l'unanimité, le compte de gestion 2011 du budget principal dressé par M. Le Trésorier de Prades est approuvé.**



## 2.1.2 – Vote du Compte Administratif 2011

**Christian ALIU** présente le compte administratif 2011 du budget principal et donne lecture à l'assemblée des montants cumulés des différentes sections :

### CCC COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	169 428,48			415 271,00	169 428,48	415 271,00
Opérations de l'exercice	252 981,39	523 497,59	5 442 336,32	5 983 112,54	5 695 317,71	6 506 610,13
<b>TOTAUX</b>	<b>422 409,87</b>	<b>523 497,59</b>	<b>5 442 336,32</b>	<b>6 398 383,54</b>	<b>5 864 746,19</b>	<b>6 921 881,13</b>
Résultats de clôture		101 087,72		956 047,22		1 057 134,94
Restes à réaliser	2 353 263,00	1 664 580,50			2 353 263,00	1 664 580,50
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>2 353 263,00</b>	<b>1 765 668,22</b>	<b>0,00</b>	<b>956 047,22</b>	<b>2 353 263,00</b>	<b>2 721 715,44</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>587 594,78</b>			<b>956 047,22</b>		<b>368 452,44</b>

**Serge CANTIER** souhaite faire une constatation. Il pense que le Conseil est trop optimiste sur les investissements que la communauté veut faire. Il n'y a que 20 % de réalisation sur ce qui était prévu. Ce n'est pas normal, et les restes à réaliser sont financés à travers la pression fiscale faite sur la population. Il faut réellement faire que ce dont nous sommes capables de faire et que les commissions revoient les projets proposés au Conseil.

**Le Président** confirme que cela ne sert à rien de prévoir des investissements que nous ne réaliseront pas. Si nous regardons la décomposition des restes à réaliser, il est vrai que nous avons une série de petits investissements mais pour l'essentiel des restes à réaliser ce sont des grosses opérations (la crèche, l'école de musique). Ce sont des opérations dont le bouclage est long car il faut à la fois faire les demandes de subventions qui imposent de ne pas démarrer les travaux avant les attributions de subventions puis les marchés publics de travaux.

Ce n'est pas forcément la responsabilité des commissions mais plutôt le suivi et la mise en œuvre qui aboutit à un décalage du calendrier.

**Christian ALIU** communique le montant des restes à réaliser pour la crèche (1.200.000 €), pour l'école de musique (380.000 €), pour les agorespaces (300.000 €).

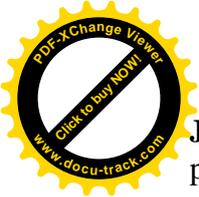
**Serge CANTIER** dit que ce n'est pas logique de se retrouver avec des restes à réaliser de ce montant là.

**Guy CASSOLY** souhaite savoir au compte 678 à quoi correspond le montant de 130.000 € de charges exceptionnelles.

**Christian ALIU** rappelle que cela correspond à l'excédent du budget 2010 qui a été reversé au budget des ordures ménagères lors de l'ouverture de ce budget en 2011.

**Le Président** demande s'il y a d'autres questions ou observations.

Comme le veut la loi, le Président cède la présidence pour le vote du compte administratif au doyen de la séance Jean-Paul SANGLA.



Jean-Paul SANGLA soumet au vote du Conseil le compte administratif 2011 du budget principal.

Le conseil communautaire a adopté le compte administratif 2011 du budget principal, par 66 voix POUR et 8 ABSTENTIONS, le Président ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote.

### 2.1.3 – Affectation du résultat

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2011 VOTE LE 05 AVRIL 2012</b>	
<i>Résultat de fonctionnement 2011</i>	
<b>A</b> <u>Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	<b>540.776,22 €</b>
<b>B</b> <u>Résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif 2010), Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	<b>415.271,00 €</b>
<b>C</b> <b>Résultat à affecter</b> <b>=A+B (hors reste à réaliser),</b> <b>Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous.</b>	<b>+ 956.047,22 €</b>
<b>D</b> <u>Solde d'exécution d'investissement 2011</u> Besoin de financement	- <b>101.087,72 €</b>
<b>E</b> <u>Solde des restes à réaliser 2011</u> Besoin de financement	<b>688.682,50 €</b>
<b>Besoin de financement F=D+E</b>	<b>587.594,78 €</b>
<b>REPRISE C=G+H</b>	<b>+956.047,22 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> <b>G=au moins la couverture du besoin de financement</b>	<b>587.594,78 €</b>
<b>2) H Report en fonctionnement R 002</b>	<b>368.452,44 €</b>

Le conseil communautaire adopte l'affectation du résultat, par 74 voix POUR et 1 ABSTENTION, concernant le Budget Principal.



## 2.1.4 – Budget Primitif 2012

**Christian ALIU** présente le budget primitif, qui s'équilibre comme suit :

- <b><u>Section Fonctionnement</u></b> :	Dépenses	6.417.923,44 €
	Recettes	6.417.923,44 €
- <b><u>Section Investissement</u></b> :	Dépenses	4.572.298,70 €
	Recettes	4.572.298,70 €

**Huguette BROCH** demande s'il s'agit de l'effet « taxe ménage », de l'augmentation de la fiscalité nette.

**Christian ALIU** répond que l'augmentation de la fiscalité nette s'explique par la variation des bases. Les deux éléments qui nous permettent de faire varier les bases sont d'une part la revalorisation de la valeur foncière et la croissance physique des bases (plus de contributeurs) d'autre part. Lors Débat d'Orientation Budgétaire le produit des recettes avait été évalué avec prudence mais pour 2012 le produit net notifié augmente de plus de 21%.

**Le Président** rappelle que ce sujet a été abordé lors de la séance du Débat d'Orientation Budgétaire et qu'il avait été donné des chiffres pour 2012 et au-delà. Le Conseil statue sur les chiffres de 2012, compte tenu des informations qui nous ont été communiquées entre les deux conseils communautaires. Il était donc nécessaire de mettre à jour ces informations et de les communiquer à l'assemblée. Il y a une différence positive de 117.000 € entre les chiffres communiqués lors du DOB et les chiffres de 2012.

S'agissant de la Dotation Globale de Fonctionnement il y a une interrogation qui est particulièrement forte concernant la Dotation Globale de Fonctionnement de l'an dernier. Un correctif a du être fait en conséquence.

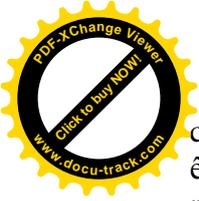
**Christian ALIU** reprend la présentation du budget primitif.

**Le Président** souhaite insister sur la présentation car bien évidemment les dépenses du personnel constituent le poste le plus élevé classiquement de la section lors des dépenses de fonctionnement.

Il y a des données qui peuvent fausser l'analyse. Il s'agit de la reprise du personnel, prévu de longue date, de l'association AJI qui gère le centre d'accueil de loisirs maternel et primaire de Ria. Dépenses en plus mais neutre car du fait de cette reprise, nous ne versons plus la subvention à cette association. Il semble utile de mentionner que le poste de chargé de mission du Pôle d'Excellence Rurale, dans le cadre des dotations du Pôle d'Excellence Rurale, a lui aussi un financement affecté. Si les dépenses brutes sont couvertes par des recettes, il convient de le souligner.

La vraie décision politique qui marque ce poste concerne la médiathèque avec la mise en réseau des bibliothèques et le recrutement d'une personne qui viendrait à l'appui des communes membres de la Communauté de Communes du Conflent pour aider au montage des dossiers et à leur suivi. C'est réellement au titre de notre compétence « Aide aux populations en milieu rural – aide aux communes membres ». Sur ce chiffre global de 140.000 €, le chargé de mission Pôle d'Excellence Rurale et les contractuels de l'association AJI, représentent la moitié.

**Bernard LOUPIEN** indique que le projet avance tout doucement. La Commission étudie la création d'un poste pour accompagner les bibliothèques communales qui ont choisi de répondre à la demande de création d'un réseau de points de lecture intercommunal. La



création de ce poste va certainement être repoussée jusqu'au mois de Septembre de façon à être réellement opérationnel à la rentrée. Que cette année financée par l'Etat soit une année pleine et entière de travail afin que l'on puisse juger de l'effet et voir de quelle manière nous pouvons faire évoluer le projet. Il profite pour relancer les communes qui n'ont pas encore délibéré sur ce projet.

**Serge CANTIER** souhaite avoir plus de précision sur le poste d'ingénieur et rappelle qu'en tant que membre de la Commission du Personnel, ce point n'a jamais été évoqué en commission. A terme et très rapidement c'est un poste qui va dépasser les 100.000 €/an. Est-ce pour aider la communauté de communes ou les communes membres, nous n'avons pas la compétence.

**Le Président** s'interroge sur le montant annoncé par Serge CANTIER.

**Serge CANTIER** précise qu'il est ingénieur territorial.

**Le Président** dit qu'il faudra rédiger la fiche de poste mais aucune procédure de recrutement n'a été lancée et rappelle que précédemment il a dit ingénieur mais ce ne sera peut être pas ce profil. C'est quelqu'un qui devra aider les communes membres qui en auront le plus besoin à préparer ou monter des dossiers d'ingénierie. Il faudra le prévoir au budget pour pouvoir procéder à un recrutement. Toutes les commissions compétentes joueront leurs rôles et devront rédiger la fiche de poste.

**Huguette BROCH** pense qu'avant de recruter cet ingénieur, il serait judicieux d'effectuer une étude de besoins. Il faudrait voir quels seraient les besoins des communes membres et savoir ensuite si nous en avons réellement besoin. Nous sommes partis sur cette idée sans avoir approfondi le sujet.

**Le Président** rappelle que cette idée avait été émise par les petites communes. S'il est dit maintenant qu'il n'y a plus de besoins, nous en resterons là mais il semble qu'il y a de réels besoins.

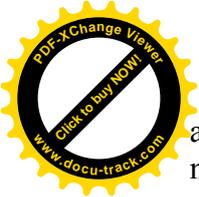
**Fabienne BARDON** rappelle que ce sont les maires des petites communes qui avaient souhaité de l'ingénierie au sein de la Communauté de Communes du Conflent pour soutenir les communes membres car quand elles montent un projet les études de maîtrise d'œuvre de petits projets entament l'enveloppe budgétaire. Il est vrai que c'est problématique et c'est pour cela que nous souhaitons un ingénieur.

**Le Président** retient les observations.

Outre l'affinage du chiffrage, il faudra préciser les besoins, le profil du poste, la fiche de poste, etc.... Tout ceci devrait être fait dans les semaines à venir.

**Bernard LOUPIEN** rejoint l'intervention de Fabienne BARDON mais il avait compris que cet ingénieur serait à l'appui des projets de la communauté et non des petites communes.

**Le Président** rappelle qu'en droit, Serge CANTIER a raison, la communauté ne peut pas le faire. Officiellement, c'est pour la communauté de communes et ses projets que sera recruté un ingénieur. Mais il avait été envisagé que pour certains projets structurants pour le territoire, portés par les communes membres, ladite personne pourrait aider, sur le modèle du service urbanisme. Cette idée ayant été évoquée à plusieurs reprises, le budget étant un acte d'autorisation, il n'oblige pas à faire, il autorise et met en place des crédits à cet effet. L'idée sera affinée, chacun fera des propositions et si l'idée est validée ensuite nous pourrons passer



au recrutement de la personne concernée. Et si à l'issue de ce travail, nous jugeons que cela n'est pas utile, la somme prévue au budget ne sera pas dépensée. C'est aussi simple que cela.

**Maryse CAMPS MAURY** demande si cet ingénieur pourrait aider dans le développement de l'agriculture.

**Le Président** répond que dans l'idée, cet ingénieur était là pour conduire des projets de travaux et tout ce qui peut y avoir en lien. Malheureusement les compétences sont très sectorisées et un ingénieur agronome n'aura pas forcément la compétence pour les travaux.

**Huguette BROCH** avait compris que cet ingénieur devait remplacer une maîtrise d'œuvre. C'était le côté intéressant, ce qui évitait de payer un maître d'œuvre pour la réalisation des travaux surtout pour les petites communes. A côté, les communes qui peuvent se payer une maîtrise d'œuvre doivent le faire.

**Christian ALIU** reprend la présentation du budget principal 2012.

**Serge CANTIER** pose deux questions sur la section d'investissement et plus précisément sur les opérations 12 et 15. Une information a été communiquée dans l'après-midi à savoir que le candidat Sarkozy prévoit dans son programme de créer 750 Maisons de Santé Pluridisciplinaire. Si c'est la compétence de l'Etat pourquoi l'avons-nous programmé dans nos prévisions budgétaires ? Autre question : a moins d'être sponsorisés par Total, la station d'Olette n'a rien à faire dans notre Conseil.

**Le Président** souhaite rappeler que ce qui est programmé au budget sont des études. Que les maisons de santé pluridisciplinaires ne sont et ne seront pas sous la maîtrise d'ouvrage de l'Etat. Elles sont sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales.

Il en existe déjà dans le Département et dans la Région et le plus souvent sous maîtrise d'ouvrage intercommunale. D'ailleurs elles sont subventionnées par l'Etat mais également par le Conseil Régional et le Conseil Général. L'information donnée par Serge CANTIER de façon factuelle n'est pas une innovation ou un changement, c'est simplement une annonce sur l'amplification du nombre et donc des financements qui seront affectés.

S'agissant de la station service d'Olette, il serait bien d'en débattre. Ce projet était déjà dans l'héritage de la Communauté de Communes au moment de sa création. Ce projet n'est qu'au stade d'étude.

**Fabienne BARDON** rappelle que cela fait maintenant un an et demi que la Commission Service à la Population travaille avec les professionnels de santé, que le Conseil Communautaire a approuvé la mise en place d'une étude de faisabilité ainsi que la programmation d'une maison de santé en phase d'aboutir.

Comment expliquer aux professionnels de santé que les élus de la Communauté ont mal compris et qu'une maison de santé doit être financée ?

La Communauté de Communes sert à travailler, pour notre territoire, pour nos populations. Cette maison de santé n'est ni de droite ni de gauche, elle est là pour que demain, nos populations n'aillent pas à Perpignan pour la santé mais également pour la culture et le reste. Le débat n'est pas politique et le Conseil en avait déjà débattu en disant qu'il s'agissait d'une programmation de maison de santé. Elle estime être gênée car il lui semble que tout le monde avait donné son accord, il lui semblait que c'était important pour notre territoire. Un bilan



avait été fait avec Vernet les Bains et que tout le monde était bien d'accord. Les financements sont arrêtés. Elle fait savoir qu'il y a une maison de santé en construction dans les Fenouillèdes.

**Josette PUJOL** souhaite comprendre comment nous avons déjà les financements.

**Fabienne BARDON** rappelle que ce sont des enveloppes fixes qui sont attribuées. Plus la maison de santé coûte cher plus il y a d'autofinancement.

Concernant la station service d'Olette, elle rappelle que c'est un projet porté par le SIDECO en 2008 avec l'accord de tous les maires du canton d'Olette car ce n'est pas que la station d'Olette mais c'est aussi la station du canton. Le projet a été transféré à la communauté de communes en 2009 car le SIDECO a perdu les compétences du développement économique. La Commission Développement Economique n'a pas retenu ce projet comme développement économique et c'est donc la Commission Service à la Population qui a en charge ce dossier. La Commission s'est réunie dernièrement et s'est prononcée favorablement pour maintenir cette opération. Il s'agit de 10 villages et de leurs populations respectives qui sont concernés, d'où l'intérêt communautaire. Il est demandé au Conseil de voter les crédits nécessaires, soit 15.000 €, pour le lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre pour nous permettre de solliciter les financeurs, d'affiner les coûts afin de décider une bonne fois pour toute si oui ou non, nous réalisons ce projet. Pour information, il y a deux communautés de communes qui ont mené à bien ce type de projet et elles ont obtenu environ 60 % de financement. C'est une étude, la Commission Service à la Population pense que ce projet est nécessaire pour le canton d'Olette.

**Marie Françoise RAYNAUD** trouve que pour une maîtrise d'œuvre 15.000 € cela fait cher.

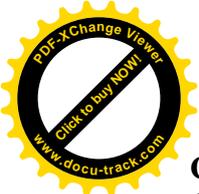
**Huguette BROCH** indique qu'elle s'est longuement exprimée sur ce projet en commission des finances. Elle estime que ce n'est pas un bon projet. Elle rappelle que ce n'est pas d'intérêt communautaire car cette station appartient à un propriétaire privé. Les arguments avancés par la Commission Service à la Population lui paraissent fallacieux. Cette station service a été fermée pour cause administrative, elle n'est pas aux normes, les cuves ne sont pas doublées. Un cumul de problèmes a fait qu'elle est fermée aujourd'hui. Nous allons reprendre une station service fermée pour cause administrative, il y a des petites stations services à Prades qui sont en souffrances car la quasi totalité des personnes se rendent dans les hyper marchés pour acheter le carburant.

**Jean-Louis JALLAT** souhaite apporter quelques précisions. Il comprend qu'il peut y avoir quelques réticences sur ce projet. Une chose qui n'est pas tout à fait exacte, cette station service fonctionnait très bien jusqu'à ce que les propriétaires prennent leur retraite et passe le relais à un jeune qui, en raison d'une mauvaise gestion, a fait faillite.

Il y a eu des soucis entre ce dernier et les propriétaires, d'ordre technique, des mises aux normes électriques et l'un comme l'autre ne voulant rien faire, il en a découlé une fermeture administrative.

Dire que tout le monde va dans les hyper ou supermarché acheter du carburant, c'est le sens naturel actuel de la société qui fait que nous allons dans les grandes surfaces.

Nous nous battons pour conserver nos commerces de proximité, notamment pour Olette. Si les gens sont contraints d'aller acheter du carburant sur Prades, ils profiteront de la présence des autres commerces pour faire les courses. Il est vrai que c'est un dossier qui n'a jamais été porté par la commune d'Olette mais par le SIDECO. Lors de son transfert à la communauté de communes, le SIDECO a perdu les deux compétences qu'il avait à savoir le développement économique et le service à la population. Donc à ce titre, le dossier n'est plus suivi par le SIDECO.



**Chantal DUHAUVELLE** demande une précision sur le montant d'une taxe qui est de 140.000 €, et sur le document présenté on parle d'OCMACS à 53.000 €. Peut-on dire où sont affectés les 90.000 € ?

**Christian ALIU** précise qu'il ne faut pas mélanger la taxe sur les surfaces commerciales que nous percevons et l'opération OCMACS.

**Guy CASSOLY** demande de qui percevons-nous cette taxe ?

**Christian ALIU** répond que dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle nous percevons une taxe, parmi toutes les autres taxes perçues, sur les surfaces commerciales.

**Chantal DUHAUVELLE** demande pour quelles raisons cette taxe ne pourrait elle pas financer l'OCMACS.

**Le Président** rappelle qu'il y a un principe de non affectation des recettes aux dépenses. Nous ne pouvons pas affecter une recette en particulier à une dépense en particulier. Juridiquement c'est impossible.

**Guy CASSOLY** pense avoir compris les propos de Chantal DUHAUVELLE. C'est une taxe sur les grandes surfaces. Ce que veut certainement dire Chantal DUHAUVELLE, c'est que ce sont les grandes surfaces qui ont mis à mal les petits artisans et commerçants de la ville. Il serait plus normal que cette taxe revienne à ces commerçant et artisans plutôt que nous la financions nous sur la communauté de communes. Je pense que c'est cela la transcription.

**Le Président** rappelle que le produit de cette taxe est supérieur à la dépense que la communauté de communes fait au titre de l'OCMACS. La communauté ne peut pas prendre une partie des recettes pour l'affecter à une dépense en particulier.

**Huguette BROCH** dit que cette taxe sur les grandes surfaces qui est apparue cette année, qui n'existait pas jusqu'à maintenant. La Communauté de Communes ne la percevait pas. Elle aurait aimé qu'on explique davantage cette fiscalité 2012, le vote est rapide par rapport à toutes ces nouveautés. La fiscalité a complètement changé de la même façon que maintenant nous percevons une taxe habitation, une taxe sur le foncier non bâti. On ne sait pas d'où sortent ces taxes. Elle revient sur l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services. Elle rappelle que le Conseil avait décidé de devenir un partenaire du FISAC. Le FISAC est un fonds d'Etat qui perçoit une taxe sur les grandes surfaces et qui finance grâce à des subventions des petits commerces. Mais le FISAC ne mène ce type d'opération que s'il y a un partenaire, dont la Communauté de Communes avait décidé de devenir le partenaire du FISAC. Voilà l'origine du projet OCMACS, cela n'a rien à voir avec cette taxe sur les grandes surfaces qui vient d'apparaître.

**Le Président** précise qu'elle existait mais que nous ne la percevions pas.

**Le Président** rappelle qu'il serait judicieux de revenir sur le point abordé précédemment à savoir la station service d'Olette.

**Fabienne BARDON** souhaite apporter une information supplémentaire concernant la station service d'Olette. Le SIDECO avait réalisé en 2008 une étude interne qui prouvait la viabilité du projet. L'étude de maîtrise d'œuvre permettra de mettre à jour les données 2012 pour être le plus près possible de la réalité, pour décider sereinement de la suite à donner à ce projet.



**Le Président** rappelle qu'il y a deux questions : l'une de principe, est-ce bien dans nos compétences de mener ce projet, quelle faisabilité, combien cela va coûter, quels sont les normes, y-a-t il une rentabilité quelconque à cette opération ? L'autre qui est l'objet même de l'étude que de savoir combien cela coûte, est-ce que cela est faisable de le réhabiliter aux normes en vigueur ?

**Serge CANTIER** rappelle que cette station est fermée depuis plus de 18 mois donc il s'agit d'une conformité et non d'une mise en sécurité.

**Eric NIVET** souhaite faire remarquer que le projet de la station service est le seul projet que les communes du canton d'Olette avaient dans les mains quand elles sont entrées dans la communauté. Il lui tient à cœur mais aurait envie de voter contre ce soir. Il est vrai qu'entre Mont Louis et Olette et Olette et Prades, il y a 37 kilomètres sans station service. Les gens s'arrêtent systématiquement pour demander où peuvent-ils faire de l'essence. Et nombreux sont les touristes qui rebroussement chemin.

**Rolland LAPORTE** souhaite reprendre les deux questions posées par le Président. A la première, il n'est pas d'accord, cela ne fait pas partie de nos compétences. A la seconde, et au travers des informations récoltées en amont, cette opération va coûter énormément cher pour sa remise aux normes. Il voit mal la communauté s'embarquer dans un projet qui d'entrée va lui coûter de l'argent.

**Bernard MALPAS** est étonné de toute cette polémique autour de cette station service. Le SIDEKO n'ayant plus la compétence pour monter ce projet, il pensait que c'était un acquis pour tout le monde. Au-delà de toute cette polémique, il faut savoir que toute la population autour d'Olette attend la réouverture de cette station depuis des années. Il lui semble que compétence ou pas, une communauté de communes c'est quand même la solidarité entre les habitants et ne serait-ce que pour ce projet, il pense que toute cette zone défavorisée et en phase d'être désertifiée a été relancée grâce à l'appui des élus et notamment du Maire d'Olette, qui fait tout pour que l'on revive.

Ne serait-ce que pour cela, il faudrait lancer cette opération, être solidaire les uns des autres. La solidarité est une valeur essentielle dans une communauté de communes. Ce ne sont que 15.000 € pour une étude, et la communauté de communes peut se passer une année de donner une subvention à une association si nécessaire.

**Vincent MIGNON** pense qu'au niveau écologique, il serait judicieux de réduire le carbone et donc de réhabiliter cette station.

**Francis GUERLIN** demande s'il n'est pas possible d'obtenir des aides de l'Etat pour solutionner ce problème.

**Charline TRILLES** souhaite faire part de son expérience personnelle. Elle n'entend parler que de la route nationale 116. Ayant de la famille sur le canton d'Olette, avant, ils descendaient, passaient par Olette et faisaient de l'essence. Aujourd'hui, si le réservoir n'est pas assez plein pour pouvoir venir jusqu'à Prades, la famille reste dans les Garrotxes. Il n'y a pas que la 116 mais tous les villages qui vivent autour. Elle pense qu'au niveau de la communauté de communes ce point est oublié.

**Jean-Louis JALLAT** rejoint les propos de Charline TRILLES, par rapport à la station service et au projet de relancer ce service. Il est principalement tourné vers les populations voisines, et la station servira toujours à d'autres bien entendu. C'est aussi en termes d'aménagement du territoire et de développement touristique qu'il faut le regarder. Si nous n'arrivons pas à attirer le touriste et à conserver nos populations, ce sont des villages fantômes



que nous aurons. Le passage de la nationale 116 est un l'élément qui permet de rentabiliser un tel équipement avec 6.000 véhicules par jour qui passent. Tout comme ce passage là permet de maintenir les commerces ouverts à Olette. Nous aurions du mal à maintenir ces commerces de type rural s'il n'y avait pas le passage de la nationale.

**Le Président** dit qu'il n'est pas étonnant que ce sujet suscite des débats, mais puisqu'il est abordé à l'occasion du vote du budget, il serait judicieux de voter spécifiquement sur cette question, car elle est importante. Pour que tout le monde soit mieux éclairé et c'est ce que retrace le débat de ce soir, il y avait une commission plutôt favorable à ce projet, la commission service à la population et une commission plutôt défavorable, la commission des finances. Le point a été évoqué en bureau et ce point n'a pas non plus obtenu l'unanimité. Simplement si c'est proposé au budget, c'est qu'une majorité du bureau ayant pris acte des désaccords entre les deux commissions concernées, a été plutôt d'avis de dire d'engager l'étude et donc de l'inscrire au projet du budget 2012.

**Le Président** propose de quitter quelques instants le budget afin que le Conseil se prononce explicitement sur ce point étant entendu, évidemment, que si le conseil communautaire n'est pas favorable au principe de l'engagement de cette étude, il n'y aura pas lieu d'inscrire la somme correspondante dans le budget 2012.

**Guy CASSOLY** dit que cela lui permet de revenir à ses premiers sentiments, qui sont toujours les mêmes, c'est que le débat sur la station d'Olette, on se rend compte que le débat n'est pas abouti. Il rappelle qu'il avait fait une proposition au bureau, et comme c'est dans l'agglomération d'ailleurs, le président a sollicité la présence au bureau de tous les maires ou leurs représentants et peut être que nous n'aurions pas ce soir, ce débat. Il serait plus abouti.

**Le Président** en doute fort. Et rappelle que Monsieur Guy CASSOLY était absent au dernier et au précédent bureau, faut-il que tous les maires puissent venir... En présence des Maires, il y a eu des discussions. Et de plus, vous ne cessez de le répéter, la compétence appartient aux délégués des communes rassemblés au conseil communautaire. Le Conseil étant éclairé à ce stade, il rappelle qu'il s'agit de réaliser une étude de maîtrise d'œuvre au vue de laquelle le Conseil statuera sur la décision. Il semble que les éléments fournis puissent permettre au conseil d'en délibérer.

**Le Président** met au vote la réalisation d'une étude de maîtrise d'œuvre sur la mise en service d'une station service sur le territoire d'Olette.

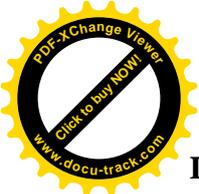
**Un accord est donné avec 59 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS et 14 voix CONTRE.**

L'inscription budgétaire de 15.000 € nécessaire à l'étude de maîtrise d'œuvre de la station service d'Olette est maintenue.

**Le Président** complète la réponse à la question posée par Serge CANTIER précédemment au sujet de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

C'est une étude menée conjointement avec la Communauté de Communes Canigou Val Cady car l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Régional ont défini à l'échelle de la région Languedoc Roussillon des zones fragiles en termes de démographie médicale et d'attractivités des professionnels de santé et notamment des médecins généralistes.

Les aides dont il a été question pour la réalisation de ces équipements, sont réservées à ces zones fragiles dont le Conflent fait partie car il regroupe les cantons de Prades et d'Olette, ce dernier étant encore plus fragile.



**Le Président** rappelle aussi, et il n'y a pas de doute ici sur nos compétences, que depuis la création de la communauté de communes, nous avons repris le cabinet médical d'Olette.

S'agissant de la maîtrise d'ouvrage de ces équipements, il existe deux possibilités de par la loi, soit une collectivité territoriale, et la Communauté de communes du Conflent a pris la maîtrise d'ouvrage de l'étude en partenariat avec la Communauté de Communes Canigou Val Cady, soit un établissement de santé. C'est la raison pour laquelle l'étude que conduite sous la coupelle de la Commission Service à la Population, présidée par Fabienne BARDON en lien étroit avec les professionnels de santé, bénéficie aussi d'un financement de la Clinique Saint Michel et de l'Hôpital Local de Prades qui sont les deux établissements sanitaires sur notre territoire.

Cette étude conclut à avancer dans cette voie mais il apparait à ce stade deux possibilités pour le portage institutionnel :

- soit par la Communauté de Communes
- soit par la Clinique Saint Michel.

L'étude de faisabilité doit se poursuivre mais au-delà de ces montages juridiques, l'enjeu est d'attirer ou de continuer à attirer des professionnels de santé sur notre territoire par un exercice professionnel plus sécurisé, plus mutualisé. C'est un enjeu important et qui n'est pas nouveau.

A la différence avec le point « station service », ce qui figure au budget 2012 et proposé au Conseil, ce n'est que la poursuite du projet d'étude de faisabilité d'une MSP. Il n'a jamais été question que ce soit l'Etat qui en assure la maîtrise d'ouvrage. Les financements dont a parlé Serge CANTIER portent surtout sur les réalisations elles-mêmes.

**Serge CANTIER** indique que dans d'autres régions et départements, les collectivités financent les études des étudiants en médecine qui s'engagent ensuite à exercer un certain nombre d'années sur le territoire.

**Le Président** indique que la maison de santé sera un terrain de stage et d'accueil pour les étudiants en médecine.

**Fabienne BARDON** rappelle que cette maison de santé ne se créera pas si les professionnels de santé ne signent pas au bas de la page en précisant qu'ils viendront. Il n'y aura pas de maison de santé si nous n'avons pas l'engagement de ses professionnels de venir. Elle invite Serge CANTIER à assister aux réunions de la commission.

**Francis GUERLIN** dit que le sujet étant tellement important et décisif qu'il souhaiterait que les débats des commissions soient transmis en temps réel, si cela est possible.

**Fabienne BARBON** rappelle que tous les comptes-rendus sont sur le site de la communauté.

**Huguette BROCH** fait remarquer que certaines dépenses ont été étalées, la dépense n'a pas été prévue dans son ensemble. Elle prend pour exemple le PER, c'est juste le village d'entreprise qui a été programmé et des acquisitions de terrains. Il en est de même pour le centre de loisirs primaire qui apparait pour 50.000 €. Elle souhaiterait savoir quelle méthode la communauté utilise pour les recettes, comment sont imputées les recettes quand la dépense n'est pas entière ? Elle pense qu'il y a un problème d'information et cela avait déjà été abordé.



**Le Président** indique que le Conseil ne peut pas reprocher une surprogrammation des investissements, comme dit par Serge CANTIER précédemment par ce que nous n'avons pas la possibilité de tout exécuter dans l'année, et reprocher ensuite que les inscriptions d'un programme ne concerne que l'exercice en cours pour être à peu près sûr de le réaliser.

C'est un arbitrage difficile, jusqu'au jour où entreront en vigueur de façon obligatoire pour les collectivités une présentation de type « autorisation d'engagement et crédits de paiements » qui permettra d'avoir, dans le même document budgétaire, la totalité des opérations mêmes celles que nous ne payerons pas dans l'exercice concerné.

Le Conseil a débattu d'un débat d'orientation budgétaire, il y a un mois, où ces opérations ont été listées avec leurs coûts total et la répartition temporelle des dépenses correspondantes. Effectivement s'agissant du PER, sur l'exercice 2012 ce sont les crédits de maîtrise d'œuvre car la communauté ne pourra pas commencer les travaux cette année.

Le Conseil pourrait envisager de passer au système des autorisations d'engagement et crédits de paiement qui permet d'avoir sur un même document la totalité des crédits afférents à l'opération.

Il faut jongler entre le Débat d'Orientation Budgétaire et le budget de l'exercice pour pouvoir avoir une estimation de l'intégralité de la dépense et de la recette ; les opérations étaient inscrites dans le Débat d'Orientation Budgétaire.

**Christian ALIU** confirme qu'effectivement les dépenses et les recettes ont été phasées, il a été prévu sur les villages d'entreprises 250.000 € de crédit, la friche de coopérative Canigou Prades 60.000 €, la friche La Bastide Olette 173.000 € et bien entendu les recettes correspondantes ont également été phasées.

Concernant le centre de loisirs de Prades, il n'y a pas de subventions notifiées sur cette opération qui fera l'objet d'un ajustement si des subventions sont obtenues.

**Le Président** souhaite savoir s'il est facile et raisonnable techniquement de s'engager dans le système des AE/CP (autorisation d'engagement et crédits de paiements).

**Christian ALIU** indique que c'est une difficulté supplémentaire pour suivre les opérations mais que pour le PER, il est apparu nécessaire de le faire. Dans tout programme d'investissement il y a un autofinancement prévisionnel et en l'occurrence pour le Pôle d'Excellence Rurale, l'autofinancement ne sera pas réalisé dans l'année où l'on vote le budget. C'est en cela qu'il est gênant d'inscrire sur une année la totalité, même si en termes de sincérité budgétaire, c'est toujours intéressant quand on inscrit l'intégralité d'une opération et de voir si on peut ou pas le réaliser. Lorsqu'on inscrit qu'une partie de l'opération il faut veiller à pouvoir poursuivre l'opération et ne pas la stopper en cours de réalisation manque de moyens financiers.

**Le Président** demande s'il y a d'autres questions et soumet au vote le budget principal 2012.

**Le budget principal 2012 est voté à la majorité par 68 voix POUR, 8 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.**



## 2.1.5 - Vote des taux CET 2012 / fiscalité locale

**Christian ALIU** donne lecture des taux de la Contribution Economique Territoriale et de la fiscalité locale issue des transferts de fiscalité prévues dans la réforme de la taxe professionnelle.

- Taxe d'Habitation :	<b>9,96 %</b>
- Taxe Foncière :	<b>0 %</b>
- Taxe Foncière Propriété Non Bâtie :	<b>2,39 %</b>
- Cotisation Foncière des entreprises :	<b>33,04 %</b>

**Charline TRILLES** ne comprend pas certaines choses et aimerait des explications.

**Christian ALIU** propose de faire venir la responsable départementale de la fiscalité locale afin qu'elle puisse exposer au Conseil la réforme. Il est difficile d'expliquer la réforme de la fiscalité car il y a eu une refonte totale. Pour faire simple, il a été créé des blocs de collectivités à qui il a été affecté des impôts particuliers. Une fois cette répartition faite, il y a eu avec des variations très importantes à la hausse comme à la baisse selon la catégorie de la collectivité. Afin de maintenir les ressources des collectivités, l'Etat a instauré un fond de garantie pour permettre aux collectivités qui voyaient leurs recettes diminuées, de maintenir les ressources par prélèvement sur les collectivités qui ont vu leurs recettes augmentées, c'est le cas du bloc communal.

**Huguette BROCH** dit que les communes ont été destinataires pour 2011, de ce que perçoivent les communes et la communauté de communes. On peut lire Cotisation Foncière des Entreprises 29,47 %. Sous toutes réserves, il semblerait que le taux en 2011 soit de 29,47 % et qu'il passerait en 2012 à 33,04 %, or le Conseil n'a rien voté.

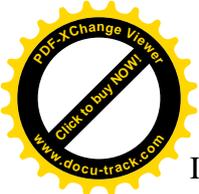
**Christian ALIU** indique que c'est une question de lissage. Le Conseil vote un taux et ensuite il y a un lissage et ensuite dans chaque commune les taux d'imposition sont différents.

**Huguette BROCH** s'étonne, l'an dernier le taux sur Molitg était de 29,47 % et en 2012 à 33,04 %, alors qu'il lui semble ne pas avoir voté de ce taux.

**Stéphane PENDARIES** rappelle qu'effectivement ce taux de 33,04 % avait été voté l'an dernier.

**Huguette BROCH** dit qu'elle n'en revient pas. Elle n'a pas souvenir de ce vote. Personne n'est choqué dans l'assemblée, c'est pourtant de la démocratie.

**Le Président** rappelle que lors de la création de la communauté de communes, le Conseil avait voté un taux de taxe professionnelle avec un produit sur 10 ans et selon les communes une période de lissage. La Cotisation Foncière des Entreprises n'est pas calculée comme la Taxe Professionnelle. Prenez le taux de la taxe professionnelle de la dernière année, où la taxe professionnelle a existé et le taux de la taxe professionnelle que nous avons décidé la dernière année, il n'y a pas eu d'augmentation, aucun taux n'a bougé. Le dernier taux de taxe professionnelle voté pour la globalité de la communauté de communes correspond au taux de Cotisation Foncière des Entreprises rebasé. Le processus de lissage se poursuit, puisque c'est le même impôt sur les entreprises, les mécanismes de calcul ont changés mais pour arriver au même prélèvement sur les contribuables et surtout pour la Communauté, au même produit, comme les impôts Taxe Professionnelle et Cotisation Foncière des Entreprises ne sont pas les mêmes, cela aboutit à ce taux.



Il faudrait communiquer le dernier taux de la Taxe Professionnelle Unique et les montants de ressource correspondante, du temps de la TPU que le Conseil décidait, afin de répondre à Huguette BROCH ; car ce taux voté par le conseil communautaire afin de garder la même imposition et le même produit, correspond à 33,04 % de CFE. Le pacte communautaire était bien de dire de ne plus bouger ce taux moyen pivot, en espérant ne pas y être contraint, jusqu'à la fin de la période de lissage. Le taux de CFE présenté correspond au dernier taux recalculé de la taxe professionnelle unique, sachant que ce n'est pas le même impôt, le tout étant que cela aboutisse pour nous à un produit et pour le contribuable à une somme à payer.

**Huguette BROCH** rappelle que nous sommes tous des élus. Personne ne s'interroge de l'impact sur les entreprises ? Payent-elles plus ou moins ?

**Le Président** partage l'avis de Huguette BROCH sur la complexité du montage mais qui aboutit à un résultat simple. Si les entreprises ne payent pas pareil à chose égale, c'est du fait de l'effet de la réforme de la taxe professionnelle transformée en nouvel impôt.

Par contre les décisions de la communauté ne doivent pas impacter le contribuable. Compte tenu que le Conseil n'a pas bougé le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises, il n'y a pas eu d'impact du fait du d'une décision du Conseil sous réserve du lissage décennal des taux que le Conseil avait décidé du temps de la taxe professionnelle unique.

Tout ceci est très complexe, et les élus qui le souhaitent pourraient participer à une journée de formation, qui pourrait être organisée par Mairie Conseil ou le Trésor Public. Ce serait une formation qui ne serait pas inutile. Ce qui est important, c'est de bien dire que pour la part de responsabilité qui lui incombe, le Conseil ne fait pas le choix d'accroître la pression fiscale.

**Serge CANTIER** dit que les entreprises payent moins mais avec l'effet du lissage payent beaucoup plus, par contre la part qui manque c'est le contribuable particulier qui l'emmène à travers la réforme de la taxe professionnelle.

**Le Président** rappelle que la Cotisation Foncière des Entreprises est l'héritière de la taxe professionnelle dans les conditions qui viennent d'être exposées.

Lors de la création de la communauté de communes, il y avait différent taux de taxe professionnelle, un accord a été trouvé sur une taxe professionnelle unique et le Conseil avait choisi la plus longue période (10ans) pour unifier ces taux de TP.

L'absence de décisions ou de débat sur ce sujet est l'application de notre pacte initial de ne pas augmenter les taux de la fiscalité, sauf que les règles de calcul ont changé dans l'intervalle pour des motifs extérieurs aux décisions du Conseil. Par l'effet de la réforme il y a une partie de la fiscalité des ménages qui remplace la fiscalité assise sur les entreprises, mais ce n'est pas une décision du Conseil.

**Le Président** demande s'il y a d'autres questions et soumet au vote les taux CET 2012 et de la fiscalité locale.

**Les taux CET 2012 et de la fiscalité locale sont votés à la majorité par 66 voix POUR et 9 ABSTENTIONS.**



## 2.2 – Budget Annexe Déchets

### 2.2.1 – Vote du Compte de Gestion de Monsieur le Percepteur

**Christian ALIU** présente le compte de gestion.

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Le compte de gestion 2011 du budget annexe Déchets dressé par M. Le Trésorier de Prades est approuvé à l'unanimité.**

### 2.2.2 – Vote du Compte Administratif 2011

**Christian ALIU** présente le compte administratif 2011 du budget annexe déchets.

**Christian ALIU** donne lecture à l'assemblée des montants cumulés des différentes sections :

<b>OM COMPTE ADMINISTRATIF 2011</b>						
	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés					0,00	0,00
Opérations de l'exercice	596 141,53	485 792,88	1 941 210,80	2 196 636,35	2 537 352,33	2 682 429,23
<b>TOTAUX</b>	<b>596 141,53</b>	<b>485 792,88</b>	<b>1 941 210,80</b>	<b>2 196 636,35</b>	<b>2 537 352,33</b>	<b>2 682 429,23</b>
Résultats de clôture		-110 348,65		255 425,55	0,00	145 076,90
Restes à réaliser	369 132,53	247 659,88			369 132,53	247 659,88
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>369 132,53</b>	<b>137 311,23</b>	<b>0,00</b>	<b>255 425,55</b>	<b>369 132,53</b>	<b>392 736,78</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>231 821,30</b>			<b>255 425,55</b>		<b>23 604,25</b>

**Le Président** cède la présidence pour le vote du compte administratif 2011 du budget annexe déchets au doyen de la séance Jean-Paul SANGLA.

**Jean-Paul SANGLA** soumet au vote du Conseil le compte administratif 2011 du budget annexe déchets.

**Le conseil communautaire a adopté le compte administratif 2011 du budget annexe déchets, par 74 voix POUR, le Président ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote.**



### 2.2.3 – Affectation du résultat

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2011 VOTE LE 05 AVRIL 2012</b>	
<i>Résultat de fonctionnement 2011</i>	
<b>A</b> <u>Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	<b>255.425,55 €</b>
<b>B</b> <u>Résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif 2011), Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	
<b>C Résultat à affecter</b> <b>=A+B (hors reste à réaliser),</b> <b>Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-</b> <b>dessous.</b>	<b>+ 255.425,55 €</b>
<b>D</b> <u>Solde d'exécution d'investissement 2011</u> Besoin de financement	<b>110.348,65 €</b>
<b>E</b> <u>Solde des restes à réaliser 2011</u> Excédent de financement	<b>- 121.472,65 €</b>
<b>Besoin de financement F=D+E</b>	<b>231.821,30 €</b>
<b>REPRISE C=G+H</b>	<b>255.425,55 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> <b>G=au moins la couverture du besoin de financement</b>	<b>231.821,30 €</b>
<b>2) H Report en fonctionnement R 002</b>	<b>23.604,25 €</b>

A l'unanimité, le conseil communautaire adopte l'affectation du résultat, concernant le Budget Annexe Déchets.

### 2.2.4 – Budget Primitif 2012

Christian ALIU présente le budget primitif, qui s'équilibre comme suit :

- <u>Section Fonctionnement</u> :	Dépenses	2.129.610,25 €
	Recettes	2.129.610,25 €
- <u>Section Investissement</u> :	Dépenses	1.185.416,95 €
	Recettes	1.185.416,95 €



**Serge CANTIER** demande s'il ne serait pas possible de louer l'hydro cureur à la régie de l'eau.

**Jean MAURY** précise qu'il ne s'agit pas d'un hydro cureur mais plus d'un nettoyeur haute pression pour laver les containers. C'est un camion qui va servir dans un premier temps à laver les containers enterrés et dans un second temps, avec l'installation d'une benne sur berce afin de procéder à la collecte des encombrants. Le terme hydro cureur est employé par les commerciaux pour ce type de produit que la communauté de communes veut acquérir.

**Le Président** demande s'il y a d'autres questions et soumet au vote le budget primitif du budget annexe Déchets.

**Le Budget Primitif 2012 du Budget Annexe Déchets est adopté à l'unanimité.**

### **2.2.5 - Vote du taux de la TEOM 2012**

**Le Président** précise que les membres du Conseil ont été destinataire du tableau présentant les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2012. Il rappelle que la communauté de communes comporte 8 zonages avec un processus de lissage entamé en 2010. Il précise que les zones ont été rappelées dans la note de synthèse et que les taux ont été présentés précédemment dans le tableau.

ZONE 1 : Territoires des communes de Campôme, Clara-Villerach, Codalet, Eus, Los Masos, Prades, Taurinya, Mosset. : 12,90 %

ZONE 2 : Territoires des communes de Canaveilles, Escaro, Fontpedrouse, Jujols, Mantet, Nyer, Olette, Oreilla, Py, Sahorre, Serdinya, Souanyas, Thuès entre valls, Villefranche de Conflent : 12,80 %

ZONE 3 : Territoire de la commune de Fillols : 11,86 %

ZONE 4 : Territoire de la commune de Nohèdes : 14,52 %

ZONE 5 : Territoires des communes de Conat Betllans et d'Urbanya : 12,90 %

ZONE 6 : Territoires des communes de Ria-Sirach, de Catllar et de Molitg les Bains : 10,50%

ZONE 7 : Territoire de la commune de Fuilla : 13 %

ZONE 8 : Territoire de la commune de Casteil : 15,60 %

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote les taux de la TEOM 2012.

**Un accord unanime est donné.**



## 2.3 – Budget Atelier Relais

### 2.3.1 – Vote du Compte de Gestion de Monsieur le Percepteur

Christian ALIU présente le compte de gestion.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Le compte de gestion 2011 du budget annexe atelier relais dressé par M. Le Trésorier de Prades est approuvé à l'unanimité.

### 2.3.2 – Vote du Compte Administratif 2011

Christian ALIU présente le compte administratif 2011 du budget annexe atelier relais.

Christian ALIU donne lecture à l'assemblée des montants cumulés des différentes sections :

<b>SELECOM COMPTE ADMINISTRATIF 2011</b>						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	68 916,79			10 413,21	68 916,79	10 413,21
Opérations de l'exercice	94 142,63	73 352,67	41 275,88	90 284,16	135 418,51	163 636,83
<b>TOTAUX</b>	<b>163 059,42</b>	<b>73 352,67</b>	<b>41 275,88</b>	<b>100 697,37</b>	<b>204 335,30</b>	<b>174 050,04</b>
Résultats de clôture		-89 706,75		59 421,49	0,00	-30 285,26
Restes à réaliser	13 615,96	52 892,10			13 615,96	52 892,10
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>13 615,96</b>	<b>-36 814,65</b>	<b>0,00</b>	<b>59 421,49</b>	<b>13 615,96</b>	<b>22 606,84</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>50 430,61</b>			<b>59 421,49</b>		<b>8 990,88</b>

Le Président cède la présidence pour le vote du compte administratif 2011 du budget annexe Ateliers Relais au doyen de la séance Jean-Paul SANGLA.

Jean-Paul SANGLA soumet au vote du Conseil le compte administratif 2011 du budget annexe Ateliers Relais.

Le conseil communautaire a adopté le compte administratif 2011 du budget annexe atelier relais, par 74 voix POUR, le Président ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote.



### 2.3.3 – Affectation du résultat

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2011 VOTE LE 05 AVRIL 2012</b>	
<i>Résultat de fonctionnement 2011</i>	
<b>A</b> <u>Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	<b>49.008 ,28 €</b>
<b>B</b> <u>Résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif 2011), Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	<b>10.413,21 €</b>
<b>C Résultat à affecter</b> <b>=A+B (hors reste à réaliser),</b> <b>Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-</b> <b>dessous.</b>	<b>+ 59.421,49 €</b>
<b>D</b> <u>Solde d'exécution d'investissement 2011</u> Besoin de financement	<b>- 89.706,75 €</b>
<b>E</b> <u>Solde des restes à réaliser 2011</u> Excédent de financement	<b>+ 39.276,14 €</b>
<b>Besoin de financement F=D+E</b>	<b>- 50.430,61 €</b>
	<b>+59.421,49 €</b>
<b>REPRISE C=G+H</b>	
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> <b>G=au moins la couverture du besoin de financement</b>	<b>50.430,61 €</b>
<b>2) H Report en fonctionnement R 002</b>	<b>8.990,88 €</b>

A l'unanimité, le conseil communautaire adopte l'affectation du résultat 2011 pour le Budget Annexe Atelier Relais.

### 2.3.4 – Budget primitif 2012

Christian ALIU présente le budget primitif, qui s'équilibre comme suit :

<b>- <u>Section Fonctionnement</u> :</b>	Dépenses	99.275,88 €
	Recettes	99.275,88 €
<b>- <u>Section Investissement</u> :</b>	Dépenses	154.466,78 €
	Dépenses	154.466,78 €



**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Le Budget Primitif 2012 du Budget Annexe Atelier Relais est adopté à l'unanimité.**

## **2.4 - Attribution de Subventions de Fonctionnement 2012**

### **2.4.1 - Association « Font del Gat »**

**Henri SENTENAC** rappelle que c'est une association qui réalise un travail important sur tout le territoire intercommunal. Que nombres de personnes ayant fait appel à cette association en sont ravies. Il est demandé d'attribuer à l'association « Font del Gat » la même somme que l'an dernier soit 12.000 €.

**Roland LAPORTE** indique qu'il y a une clinique vétérinaire locale. Il serait peut être intéressant au travers de cette association de se rapprocher de cette clinique pour connaître leur grille tarifaire. Nous parlons de développement local, c'est peut être une occasion d'aider l'activité locale, tout simplement.

**Le Président** précise que cette démarche a été faite et que la clinique vétérinaire de Prades pratique des tarifs deux fois plus élevés que l'actuel vétérinaire.

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote la demande d'attribution de subvention à l'association « Font del Gat » pour un montant de 12.000 €, versée au vu de justificatifs d'intervention.

**A l'unanimité, un accord est donné.**

### **2.4.2 - Ecole de musique**

**Le Président** propose d'attribuer une subvention annuelle d'un montant de 31.150 € à l'école de musique du Conflent.

**Le Président** soumet à l'approbation du conseil communautaire, et précise que Bernard LOUPIEN a quitté la salle et ne prend pas part au vote, pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 31.150 € à l'école de musique du Conflent.

**A l'unanimité, un accord est donné.**

### **2.4.3 – Demande de subvention de fonctionnement « La Bressola »**

**Le Président** informe le Conseil que l'école « la Bressola » a sollicité la communauté de communes afin de bénéficier d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20.000 €.

Un certain nombre de maires de l'intercommunalité ont été sollicités par les responsables de l'école et ont répondu favorablement. La question a donc été soumise en bureau qui a constaté légalement que cette demande ne relevait pas des compétences de la communauté de communes.

Le Conseil avait déjà discuté des compétences scolaires de l'école publique obligatoire et après un débat approfondi le Conseil avait écarté la possibilité de transférer cette compétence.



Il est apparu non opportun au bureau de discuter sur ce sujet et de surcroit d'une école dont le statut est privé. L'école « La Bressola » se trouve devant des difficultés financières et elle recherche des aides.

Compte tenu des diverses opinions qui sont apparus, le bureau a souhaité proposer au Conseil de considérer que nous n'étions pas compétent et donc de ne pas attribuer cette subvention, sachant que cette somme n'a pas été prévu au budget qui a été approuvé précédemment.

**Jean MAURY** indique que des communes de la communauté n'ont pas d'école, d'autres comme Ria ont une école publique sur leur territoire. La Commune de Ria assume cette responsabilité et fait tout son possible pour son école. Libre choix à chacun d'envoyer les enfants en école publique ou privée. Si des communes sans école souhaitent participer financièrement au soutien de l'école « La Bressola », ce doit être à titre individuel et non dans le cadre de la Communauté. Pour la commune de Ria un élève revient entre 1.300 € et 1.500 € par an, par élève. Si certaines communes appliquent ce tarif et souhaitent verser une subvention à l'école de leur choix, nous devons respecter ce choix.

**Le Président** précise que l'école « La Bressola » est située sur le territoire de la commune de Prades. Il y a environ 100 élèves qui fréquentent cet établissement et pour donner un ordre de grandeur, il y a 50 enfants environ dont les parents sont domiciliés à Prades, les 50 autres sont domiciliés aux alentours. Les effectifs ont été communiqués aux délégués communautaires. La commune de Prades verse une subvention qui n'a pas été instaurée par la municipalité actuelle, et surtout que la ville de Prades fait un effort de solidarité territoriale, car cette école est hébergée dans des locaux communaux. La Bressola s'acquitte d'un loyer modeste, et des travaux de mise aux normes de sécurité ont été effectués depuis le début du mandat. Il existe une solidarité de fait qui est organisée, que supporte le budget communal de Prades.

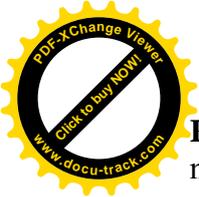
Par ailleurs, l'école « La Bressola » est complète et souhaiterait s'étendre. Les responsables ont sollicité la ville à cet effet mais pour faire des travaux d'extension, d'une part il y a la loi Faloux qui s'applique, et d'autre part, en règle générale, leurs investissements sont financés par la Généralitat ; mais en ce moment la Généralitat est confrontée à des difficultés financières extrêmement lourdes, ce qui explique pour partie les demandes dont nous sommes saisis.

**Guy CASSOLY** irait dans le sens des propos de Jean MAURY, à savoir que si la ville de Prades veut aider financièrement « la Bressola », tant mieux pour celle-ci. La ville de Prades joue son rôle de chef de canton avec sa dotation.

Par contre, les communes qui ont fait l'effort, et qui on eu la possibilité car certaine aurait voulu les garder, et non pas pu, de conserver l'école, c'est une charge importante, et le fait d'aller à « la Bressola », vide les écoles du Conflent. C'est grave. Le conseil municipal de Los Masos n'autorisera pas son Maire à accorder une subvention à « La Bressola ».

Il précise qu'il n'a rien contre la langue catalane mais le second problème est qu'il y a un désengagement de l'Etat. Si l'Etat faisait le nécessaire pour défendre la langue catalane dans l'enseignement du catalan, peut être que le problème de « la Bressola » ne se poserait pas. Il pose le débat là-dessus. C'est dans cet esprit qu'il votera contre.

**Claude ESCAPE** rappelle qu'effectivement, il y a 11 enfants de Fillols qui vont à l'école « La Bressola », le conseil municipal défend la langue catalane et a voté des demandes de subventions.



**Roland LAPORTE** dit qu'il est d'accord avec les propos de Guy CASSOLY. A Codalet, il n'y a pas d'école.

Il précise qu'il n'est pas catalan, qu'il défend toutes les langues régionales car cela fait partie de notre histoire, c'est une évidence. Le Conseil ne doit pas tout mélanger; et en tant qu'enseignant, c'est irresponsable d'apprendre aux enfants une langue en immersion de la maternelle à la fin de leur scolarité en catalan. Dans la mesure où les enfants ont besoin de maîtriser la langue française au niveau de l'écrit, n'importe quel enseignant le dira.

**Eric NIVET** rappelle que lui aussi est catalan et nationaliste. Il entend dire que l'enseignement du catalan est une ineptie mais il rappelle que ses enfants sont allés à l'école « La Bressola » qu'ils sont tous allés en fac de droit et sont tombés premier en français au lycée et au baccalauréat; ces propos sont à proscrire totalement. Les résultats sont extraordinaires. Il ne faut pas oublier qu'ici c'est la Catalogne avant que ce soit la France, le territoire est envahi depuis 350 ans. Il faut remettre les choses à leur place.

A l'heure de la solidarité, et connaissant les problèmes de la Catalogne Sud actuellement, il ne faut pas oublier qu'ils ont toujours été à aux côtés de la Catalogne Nord, à double niveaux, culturels et secours financiers, ce serait peut être le moment de leur renvoyer l'ascenseur et d'aider un peu ces écoles.

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un avis défavorable est donné par 59 voix CONTRE, 10 voix POUR et 6 ABSTENTIONS.**

## **2.5 – Tarifs des services**

**Le Président** propose au Conseil de soumettre au vote directement les tarifs des services qui restent inchangés par rapport à l'an dernier.

### **2.5.1 – Piscine**

**Le Président** propos au Conseil de maintenir les tarifs votés en 2012, à savoir :

- Enfants (jusqu'à 14 ans) 1 entrée : 1,50 €  
Abonnement 10 entrées : 10,35 €
- Adolescents (14/18 ans) – 1 entrée : 2,10 €  
Abonnement 10 entrées : 16,50 €
- Adultes – 1 entrée : 3,10 €  
Abonnement 10 entrées : 25,80 €  
Accompagnateurs – 1 entrée : 1,30 €
- Boissons et confiserie : 0,10 € - 0,20 € - 0,50 € - 1 € - 2 €

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote les tarifs de la piscine.

**A l'unanimité, un accord est donné.**



## 2.5.2 – Enfance Jeunesse

**Le Président** précise qu’il y a deux changements, d’une part, l’accueil périscolaire du temps cantine et d’autre part l’accueil des enfants issus du CADA (Centre d’Accueil pour Demandeurs d’Asile) situé à Fuilla. Pour le reste de l’activité, il est proposé de maintenir les tarifs existants.

**Josette PUJOL** communique certaines explications sur cette nouvelle tarification.

### Précisions concernant l’Accueil Périscolaire du « temps cantine »

La Commission Enfance Jeunesse a constaté que les familles ne participaient pas à ce temps cantine, c’est-à-dire que les enfants prennent le repas et patientent une heure environ au périscolaire et il n’y a pas de participation financière des parents. La CAF ne finance pas si les familles ne participent pas. Dans ce cas là, pour pouvoir couvrir toutes les heures du périscolaire, c’est-à-dire de 7h30 à 18h30, nous proposons une inscription forfaitaire de 10 €/enfant et par an à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

Ce droit d’inscription s’applique à toutes les activités des accueils de loisirs primaires et maternels, tant au niveau périscolaire qu’extra scolaire. Il ne sera réclamé qu’un seul droit d’inscription pour un enfant fréquentant plusieurs types d’accueil.

Ce qui nous permettrait de couvrir toutes les heures du périscolaire et surtout de pouvoir bénéficier de la subvention de la CAF qui est très importante.

**Le Président** demande s’il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord unanime est donné.**

### Accueil des enfants du Centre d’Accueil pour Demandeurs d’Asile (CADA) de Fuilla

**Jean PAGES** rappelle que les enfants du CADA (Centre d’Accueil pour Demandeurs d’Asile) de Fuilla fréquentent l’accueil de loisirs de RIA. Etant donné qu’ils n’ont pas de quotient familial mais les parents n’ont pas de quotient familial. La CAF nous a proposé un quotient familial arbitraire. Il est demandé au Conseil de maintenir ce quotient.

**Le Président** demande s’il n’y a pas de questions et soumet au vote.

**Un accord unanime est donné.**

**Le Président** rappelle que tous les autres tarifs restent inchangés. Etant entrés en vigueur, l’an dernier, au 1<sup>er</sup> septembre 2011, il n’est pas proposé de les modifier.

### Tarifs 2012 Accueils périscolaires

#### TARIF MENSUEL

Applicables à compter du 1er septembre 2012.

1 enfant	<b>10 €</b>
2 enfants	<b>15 €</b>
3 enfants et plus	<b>18 €</b>



## Tarifs 2012 des Accueils De Loisirs intercommunaux

### Tarifs accueils de loisirs maternels et primaires

QF	Journée sans repas	½ journée sans repas	Semaine sans repas
900 < QF	<b>7.50 €</b>	<b>5 €</b>	<b>30 €</b>
690 < QF ≤ 900	<b>6.50 €</b>	<b>4 €</b>	<b>26 €</b>
473 < QF ≤ 690	<b>5.50 €</b>	<b>3.50 €</b>	<b>22 €</b>
350 < QF ≤ 473	<b>4.50 €</b>	<b>3 €</b>	<b>18 €</b>
QF ≤ 350	<b>3.00 €</b>	<b>2 €</b>	<b>12 €</b>

**1 repas = 3.50 €**

### Tarifs 2012 des Points Informations Jeunesse intercommunaux

QF	Petites et grandes vacances			Cotisation annuelle
	Journée A	Journée B	Journée C	
<b>900 &lt; QF</b>	3 €	9 €	13 €	10 €
<b>690 &lt; QF &lt; 899</b>	2.50€	8 €	11 €	
<b>351 &lt; QF &lt; 689</b>	2 €	5 €	9 €	
<b>350 &lt; QF</b>	1.50€	3 €	7 €	

**1 repas = 3.50 €**

**Journée A** : peu onéreuse sans déplacement.

**Journée B** : moyennement onéreuse.

**Journée C** : journée onéreuse

Toute inscription à la semaine entrainera une remise qui correspondra à une journée A.

La classification en journée A, B et C sera précisée sur les programmes.



## Tarifs Séjours P.I.J :

QF	Séjour 1	Séjour 2	Séjour 3
900 < QF	11 €	16 €	18 €
690 < QF ≤ 900	10 €	15 €	16 €
350 < QF ≤ 690	8.50 €	12 €	13 €
QF ≤ 350	7 €	9 €	11 €

La classification des séjours tiendra compte de leur coût de revient.

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**A l'unanimité, un accord est donné.**

### 2.5.3 – Médiathèque

**Le Président** propose au Conseil de maintenir les tarifs, à savoir :

☞ <b>Cotisation Annuelle :</b>	
* Adulte Résidents de la Communauté de Communes du Conflent	14 €
* Adulte Extérieur :	22 Euros
* Scolaires / Etudiants / Bénéficiaires des minimas sociaux	Gratuit
(RMI, API, AAH, ASS, ASG, COTOREP, demandeurs d'emploi sur présentation carte)*	
☞ <b>Photocopie :</b>	0,10 Euro
☞ <b>Carte Perdue :</b>	1,75 Euro
☞ <b>Boîtier CD endommagé :</b>	1,25 Euro
☞ <b>Disquette vierge :</b>	1,80 Euro
☞ <b>Consultation Internet :</b>	
* Les 10 minutes :	0,60 Euro
* L'heure :	3,35 Euros
* Scolaires / Etudiants / Bénéficiaires minimas sociaux (*) :	Demi tarif
☞ <b>Impression Documents :</b>	
* Page A4 – noir et blanc :	0,15 Euro
* Page couleur :	0,40 Euro
* Photo A4 en couleur :	1,75 Euro
* Disquette :	0,65 Euro
* Gravure de CD :	2,25 Euros
☞ <b>Amende si 45 Jours de retard :</b>	18,00 Euros

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote les tarifs de la médiathèque.

**A l'unanimité, un accord est donné.**



## 2.5.4 – Redevance Spéciale d'élimination des déchets

**Le Président**, sous le contrôle de Jean MAURY, propose au Conseil de maintenir les tarifs de la redevance spéciale fixés comme suit :

tarif de collecte par conteneur à la signature du contrat	120L	340L	660L
<b>DECHETS NON RECYCLABLES conteneurs verts</b> €			
<b>TARIF</b>	<b>2,81</b>	<b>4,87</b>	<b>8,21</b>
<b>DECHETS RECYCLABLES conteneurs jaunes (sous réserve de circuit sélectif)</b> €			
<b>TARIF</b>	<b>1,40</b>	<b>2,43</b>	<b>4,10</b>

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**A l'unanimité, un accord est donné.**

## 2.6 - Demande de subventions :

### 2.6.1– Relais de Services Publics

**Le Président** fait part de la proposition de La Commission Service à la Population de solliciter une subvention auprès de l'Etat d'un montant de 10.000 €, au titre du Volet Territorial du CPER pour l'animation d'un visio guichet à Olette, relais de service public.

**Fabienne BARDON** communique, suite à la demande de Monsieur FARGE, le chiffre de fréquentation qui représente 70 personnes par mois.

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**A l'unanimité, un accord est donné.**

### 2.6.2 – Mise en réseaux de bibliothèques

**Bernard LOUPIEN** rappelle qu'il s'agit d'une demande de subvention sur le matériel informatique et le logiciel, le Conseil Général offre 50 % de subvention sur un montant de 13.000 € maximum et le reste est financé par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), le montant des travaux de la première tranche s'élève à 19.273,11 € H.T.

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**A l'unanimité, un accord est donné.**

## **3 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### 3.1 Attribution de Subventions OCMACS

**Huguette BROCH** rappelle qu'à la suite de la réunion du comité de pilotage le 14 février dernier, la Commission Développement Economique propose au Conseil Communautaire



d'attribuer des subventions dans le cadre de l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services, dans la limite des crédits inscrits au Budget Primitif 2012 et du solde des reports 2011. Elle donne lecture du tableau des subventions.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION OCMACS				
Titulaire du compte	Enseigne	Projet	Coût Prévisionnel du projet HT	Subvention attribuée par la Communauté de Communes du Conflent
SARL L'R du Bois Mr LAURIOL Francis	L'R du Bois	Investissement matériel professionnel chariot élévateur rotatif type Manitou	35 000,00 €	3 000,00 €
SARL Prades Auto Services Mr BEAUSSART Michaël	Prades Auto Services SARL	Installation de portes sectorielles en aluminium et d'une porte isolée électrique pour protection de l'atelier	23 700,00 €	3 000,00 €
SARL La Boutique du Champignon Melle JULIEN Delphine	La Boutique du Champignon	Enseigne: panneaux, bâche, beach Wing ; éclairage du magasin, installation d'un système de vidéosurveillance	4 485,99 €	673,00 €
Mr BRUNATI Marc	Cœur du Sud et La Casa Artistic	Rénovation et aménagement extérieur, réhabilitation façade, création d'une porte d'entrée, maçonnerie, changement menuiseries, verre vitrine, volets, grille et marche pied en fer forgé	16 940,29 €	2 278,28 €
Mme SWINNEN Alexia	Des goûts et des couleurs	Acquisition de matériel professionnel (hotte aspirante, desserte réfrigérée)	6 512,00 €	976,80 €
			<b>86 638,28 €</b>	<b>9 928,08 €</b>

**Huguette BROCH** rappelle que cette opération a pour but d'inciter les commerçants à effectuer des travaux afin de faire travailler les artisans locaux. Elle précise que le coût total prévisionnel des projets s'élève à 86.638,28 € H.T, que le montant de la participation de la Communauté de Communes s'élève à 9.928,08 € H.T et qu'il y aura une autre opération OCMACS en 2013.

**Charline TRILLES** s'interroge sur le calcul ; elle a refait l'opération il manquerait 20.000 € à distribuer.

**Elisabeth PREVOT** confirme qu'effectivement il y avait 51.000 € sur la première tranche, ce sont les dossiers validés sur 2011. Sur le budget 2012, il y a 30.000 € de subvention de la Communauté de Communes et 30.000 € de subvention du FISAC, c'est à dire 60.000 € de subventions attribuées. Ce sont les premiers dossiers, il y en a beaucoup d'autres qui sont en instance et qui seront finalisés et proposés au prochain conseil communautaire. Nous avons au total 18 dossiers sur Prades et 17 dossiers sur les villages extérieurs. Actuellement il y a 8 dossiers en instruction sur Prades, 1 sur Villefranche de Conflent, 2 sur Fontpédrouse, 1 sur Catllar, 1 sur Sahorre, 1 sur Molitg les Bains et 1 sur Taurinya.

**Guy CASSOLY** souhaite connaître les critères d'attribution.

**Le Président** le dirige vers deux délibérations et deux débats du Conseil Communautaire où cela avait été exposé en détail et notamment la dernière fois par Huguette BROCH. Il rappelle à Guy CASSOLY que ce dernier lisant avec attention les procès-verbaux, même s'ils arrivent avec du retard, la réponse se trouve dedans.



**Francis GUERLIN** souhaite réitérer un souhait puisque la communauté de communes fait un effort considérable pour les artisans, ce serait bien d'en faire également pour les agriculteurs. La Communauté devrait faire un effort afin que le SIS puisse fournir aux enfants du territoire des repas bio issus de l'agriculture locale. Il faut trouver une solution afin de pouvoir mettre en place les conditions de cette aide.

**Arlette BIGORRE** rappelle à Francis GUERLIN que ce point a déjà fait l'objet d'un débat au SIS et qu'à chaque fois qu'il est possible d'intégrer des produits bio à la cantine, cela se fait. Il a déjà été expliqué à Francis GUERLIN que c'est la quantité qui pose problème car il faut fournir pour 850 rations, ce n'est pas évident de trouver, on trouve des produits locaux mais pas toujours bio. Quand on peut, on le fait, une fois par semaine le SIS fournit du pain bio.

**Francis GUERLIN** indique que la communauté de communes devrait investir dans le sujet Cantine pour des raisons économiques et de santé publique. La communauté a vocation à l'Enfance Jeunesse, vocation au Développement Economique, il va falloir réfléchir à une manière d'articuler l'effort de la communauté avec celui que fait le SIS. Il faut améliorer cela.

**Roland LAPORTE** souhaite savoir quel est le retour sur l'économie locale des opérations financées par l'OCMACS. Il va y avoir des travaux de rénovation, des achats, est-ce qu'au travers des relations avec ces entreprises, est-ce qu'on essaye de privilégier les entreprises locales, dans un périmètre afin que cela profite qu'il y ait un retour ?

**Huguette BROCH** répond qu'effectivement le COPIL essaie de privilégier les entreprises locales. Elisabeth PREVOT est très bien placée puisque c'est la chambre de commerces de Prades qui a initié cette opération. Cette opération a été montée avec les Communautés de Communes de Vinça Canigou et de Roussillon Conflent. Chacun a privilégié les entreprises de son terroir.

**Le Président** précise que ce que souhaite Rolland LAPORTE, c'est que le bénéficiaire de cette subvention dans le cadre de l'OCMACS, s'engage à faire travailler un artisan local.

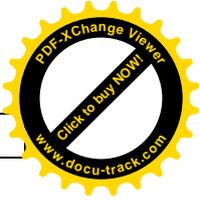
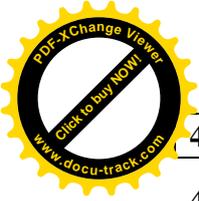
**Elisabeth PREVOT** pour répondre à Rolland LAPORTE ainsi qu'au Président, dit que les titulaires de demande de subventions sont incités à faire travailler des entreprises locales mais il n'y a aucun droit de leur imposer, ce serait de la concurrence déloyale.

Par contre, les bénéficiaires sont tenus à 2 obligations: ceux qui ont obtenus la subvention, sont obligés d'une part lorsque les travaux nécessitent à ce qu'ils subissent un diagnostic énergétique pour que les travaux qu'ils font dans leur local prennent en compte des préconisations en matière d'économie d'énergie. Ce diagnostic est procuré gratuitement par le Pays Terres Romanes. Ils ont des prescriptions à suivre en matière d'économie d'énergie.

La seconde obligation est qu'ils vont, tous, être obligés de suivre des séances de formation et d'information, dans lesquelles ils seront incités à se mettre aux normes accessibilité puisque ce sera obligatoire en 2015 et à s'informer sur un certain nombre de procédure et de réglementation auxquels ils ne se plient pas souvent avec plaisir. Leur imposer le choix d'un prestataire c'est impossible.

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**A l'unanimité, un accord est donné.**



## **4- ENFANCE JEUNESSE**

### **4.1 – Convention avec le Collège Gustave Violet**

**Josette PUJOL** propose au Conseil de formaliser les modalités de partenariat entre le collège Gustave Violet de Prades et les PIJ de Prades et de Ria, dans le cadre d'une convention. Elle donne lecture de la convention.

Ce partenariat est basé sur la poursuite d'objectifs communs :

- Faire respecter les droits et les devoirs des jeunes
- Réduire les comportements violents des collégiens
- Développer l'autonomie en impulsant une démarche de projet
- Faciliter l'intégration des jeunes au collège
- Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire

Les champs d'intervention couvrent des actions engagées dans les cadres suivants :

#### **La classe relais**

Intervention d'un animateur en classe relais. Son intervention permet aux élèves concernés d'avoir une approche différente d'un contenu qui reste néanmoins éducatif. Exemple : Activités scientifiques ludiques...

#### **Le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté**

Interventions en fonction des sollicitations.

#### **Des mesures de responsabilisation, lors des expulsions pour éviter toute rupture éducative.**

L'élève expulsé est alors pris en charge 2 demi-journées durant lesquelles il reste sous la responsabilité du chef d'établissement ; il est alors accueilli dans l'un des PIJ de la communauté par 1 animateur professionnel. Un protocole d'accueil a été élaboré, il est adaptable en fonction des besoins révélés et spécifiques à chaque cas.

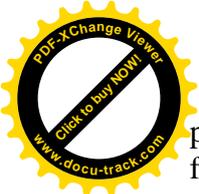
Suite à ces premiers échanges, l'animateur chargé de l'accueil de l'élève effectue pendant plusieurs semaines, un suivi scolaire, social ou familial ou le cas échéant il orientera l'élève ou sa famille vers des professionnels plus compétents... Et les accompagnera éventuellement.

#### **D'autres projets pourront voir le jour suite à une évaluation commune des actions déjà menées.**

La convention est établie pour 1 an et est tacitement reconductible. Une évaluation des différents dispositifs aura lieu chaque année.

**Le Président** précise qu'il s'agit d'une régularisation. Il s'agit de protéger la responsabilité d'un système qui existe déjà par le biais du PIJ, dont son rôle est d'accueillir les adolescents et en particulier ceux qui sont exclus du collège. Il y a eu la nécessité, demandée par les différents acteurs, de donner un cadre aux interventions respectives du service Enfance Jeunesse et du collège Gustave Violet.

**Roland LAPORTE** pense que ce projet de convention est nul et non avenu. Vouloir régler les droits et de devoirs des jeunes dans le cadre du collège, relève du régalien de l'Education Nationale. Supprimer des postes, comme nous avons vu pendant des années, d'assistance sociale, des RASED, à l'intérieur des équipes pédagogiques, et en plus demander un



partenariat avec la collectivité locale est une dérive totale de l'Etat et un retour au schéma de fonctionnement qui date du 19<sup>ème</sup> siècle.

Le PIJ doit rester un point d'information pour les jeunes et non un lieu d'éradication scolaire. Quand on lit la convention, on ne retrouve pas cette compétence. Il y a un certain désengagement de l'Etat auprès du service public et de l'école et dans deux semaines il se passe quelque chose en France, dont les projets des candidats sont différents en matière de service public et d'école. S'engager sur un projet de convention qui risquerait et risquera d'être remis en question, relèverait de l'imprudence. Personnellement, il n'accepte pas ce projet de convention.

**Le Président** comprend que le temps est aux grandes envolées politiques mais rappelle qu'il s'agit d'une collaboration, qui a toujours existé, entre deux institutions qui traitent des publics comparables. Un gamin est expulsé du collège, il traîne dans la rue, c'est le rôle du PIJ de l'accueillir. Il n'est pas question de changer les compétences des uns et des autres, ou de remettre en cause la politique éducative. S'il ya des changements qui interviennent et qui disent qu'il ne faut plus faire cela, il faudra s'y conformer, le Conseil est constitué des gens légalistes, il conviendra alors de changer les conventions et les pratiques, cela va s'en dire. Le PIJ a toujours travaillé avec le collège, de même que le périscolaire avec les écoles.

Le Conseil a voté un rapprochement des installations du PIJ auprès du collègue Gustave Violet. Le PIJ ne travaille, hélas, pas assez avec le lycée Charles Renouvier. Il ne voit pas en quoi cette convention remet en cause les colonnes du temple, c'est quelque chose qui est pragmatique qui a été proposé au service des jeunes adolescents, notamment ceux qui ont des difficultés.

**Josette PUJOL** précise que c'est une demande du collège et du PIJ puisque ces enfants qui sont en difficultés viennent au PIJ, le but étant de les aider, ensemble.

**Rolland LAPORTE** dit qu'il faut donner les moyens au collège.

**Josette PUJOL** dit que lorsqu'il y a une exclusion, ces enfants sont dans la rue, ils finissent au PIJ.

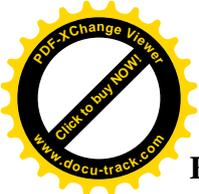
**Eric NIVET** se demande si ces enfants ont de parents.

**Josette PUJOL** répond qu'ils ont des parents, bien entendu, mais ils ont des problèmes sociaux, nous ne pouvons pas les abandonner. C'est une pratique qui se fait depuis un moment, il s'agit simplement d'une régularisation. Il y a un bilan qui est fait en fin d'année afin de savoir si l'enfant s'est investi dans des démarches et des activités qui lui seront prescrites.

**Yves LAVILLE** est entièrement d'accord avec les propos de Rolland LAPORTE. En tant qu'ancien enseignant, il a connu les exclusions dans l'enceinte du collège. Il y avait du personnel qui prenait en charge les enfants exclus en dehors de leur classe. C'est le rôle de l'Education Nationale, ce n'est pas à nous de faire ce travail. C'est le manque de moyens de l'Education Nationale qui entraîne cette dérive.

**Le Président** dit que l'ensemble des délégués porte le débat sur les moyens des uns et des autres mais il ne faut pas perdre de vue que le vrai sujet est la collaboration entre deux institutions qui est absolument nécessaire.

**Josette PUJOL** rappelle qu'il n'y a pas d'abandon de la part du collège. C'est un travail en commun entre les services du PIJ et le collège.



**Francis GUERLIN** fait part de son inquiétude sur les objectifs fixés. Il rappelle qu'il est aussi un ancien enseignant ayant travaillé durant 25 ans dans une zone, les deux tiers des enfants avaient des handicaps sociaux culturels. Les exclusions se passaient à l'intérieur de l'établissement. Tout doit se passer dans la continuité éducative. Il y a eu une saignée historique dans les moyens de l'Education Nationale qui explique ces dérives et par conviction et fidélité à l'institution, il votera contre cette convention.

**Charline TRILLES** souhaite poser une question au sujet de la convention. La convention est signée pour une durée de un an, hors l'année scolaire va de septembre à juin, qui est responsable durant les deux mois des grandes vacances ?

**Josette PUJOL** confirme qu'il s'agit d'une année scolaire.

**Le Président** rappelle que le Conseil a été éclairé par les nombreux pédagogues présents dans l'assemblée, il a été expliqué clairement qu'il s'agissait d'un but de collaboration institutionnelle et d'approche croisée au bénéfice des jeunes. Les arguments des uns et des autres ayant été donné, le Président soumet au vote la signature de cette convention.

**Un accord est donné par 62 voix POUR, 12 CONTRE et 1 ABSTENTION.**

## **5 - DECISIONS DU PRESIDENT**

**Le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil.**

### **N°05-12**

**Objet : MAPA – Travaux d'implantation de terrains multisports et aires de jeux sur le territoire intercommunal.**

**Considérant** qu'il convient de retenir une entreprise afin de réaliser les travaux ;

*D é c i d e*

Article 1 : De décider de confier les travaux d'implantation de terrains multisports et aires de jeux sur le territoire intercommunal à l'entreprise Grand Sud Aménagement, mandataire du groupement « Grand Sud Aménagement/Dassé » pour un montant global de 236.054,50 € HT, soit 282.321,18€ TTC, avec le site de Mosset en bois/métal.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget chapitre 23.



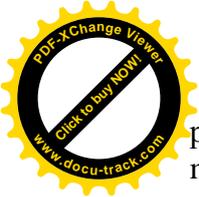
### **N°06-12**

**Objet** : Décision de l'arrêt de l'exécution des prestations entraînant résiliation du marché - Mission de Maîtrise d'œuvre relative à l'extension d'un bâtiment existant pour la construction d'un centre d'accueil de loisirs à Ria Sirach.

**Considérant** l'absence de présentation d'un nouvel APS correspondant au programme retenu et adapté à l'enveloppe financière disponible pour les travaux par le titulaire dans les délais demandés ;

*D é c i d e*

Article 1 : de décider de l'arrêt de l'exécution des prestations à la phase APS, décision entraînant la résiliation du marché, conformément à l'article 23 du CCAP et aux articles 20 et 31.3 du CCAG Prestations Intellectuelles ; les documents du marché prévoyant cette



possibilité et les parties techniques DIA et APS étant clairement identifiées et assorties d'un montant ;

Article 2 : dit que le décompte de résiliation arrêté sera notifié à Pierre MARTINEZ, mandataire du groupement d'entreprises Martinez/Dupouy/Gonzalez, conformément à l'article 34 du CCAG PI ;



**N°13-12**

**Objet : MAPA Travaux - Aménagement des locaux du PIJ au complexe sportif de Prades**

**Considérant** qu'il convient d'attribuer l'ensemble des lots objet de la consultation afin de réaliser les travaux

*D é c i d e*

Article 1 : De confier les travaux d'aménagement des locaux du PIJ au complexe sportif de Prades, objets de la consultation ci-dessus mentionnée aux entreprises ci-après :

N° et dénomination lot	Entreprise retenue	Prix € HT
<b>Lot 1</b> : Maçonnerie	Silva Elisée 11 Allée de la Pépinière 66500 PRADES	7.351,00€
<b>Lot 2</b> : Doublages - Cloisons - Faux plafonds	Isobat 1 rue du fer à Cheval 66240 SAINT ESTEVE	15.460,00€
<b>Lot 3</b> : Electricité - Climatisation - VMC - Lustrerie	Meunier 51 Route de Marquixanes 66500 PRADES	18.516,00€
<b>Lot 4</b> : Plomberie - Sanitaire	Munoz N°6 Le Bois Vernys 66820 VERNET lesBAINS	5.827,85€
<b>Lot 5</b> : Menuiserie aluminium - Vitrierie	Comero KM 1 RN 116 66 500 PRADES	4.900,00€
<b>Lot 6</b> : Menuiseries bois	Lopez Isidore et fils 10 avenue Pla de Dalt Sud 66 500 PRADES	17.200,00€
<b>Lot 7</b> : Serrurerie	Comero KM 1 RN 116 66 500 PRADES	1.340,00€
<b>Lot 8</b> : Peintures - Sols souples	Villodre 18 Ave des Albères BP 7 66330 CABESTANY	12.998, 40€

Après consultation, le montant des offres retenues pour les travaux s'élève à 83.593,25 € HT soit 99.977,52€ TTC

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget chapitre 23.

**6 QUESTIONS DIVERSES**

**Huguette TEULIERE** invite tous les membres du Conseil au pot de l'amitié.

**L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 23 h 30.**

